

## Autriche

En 2008, avec 1.71 milliard USD, l'APD nette de l'Autriche a fléchi de 12.4 % en termes réels par rapport à son niveau de 2007. Ce recul s'explique par une diminution du volume des remises de dettes. En pourcentage du RNB, l'APD est revenue de 0.50 % en 2007 à 0.43 % en 2008.

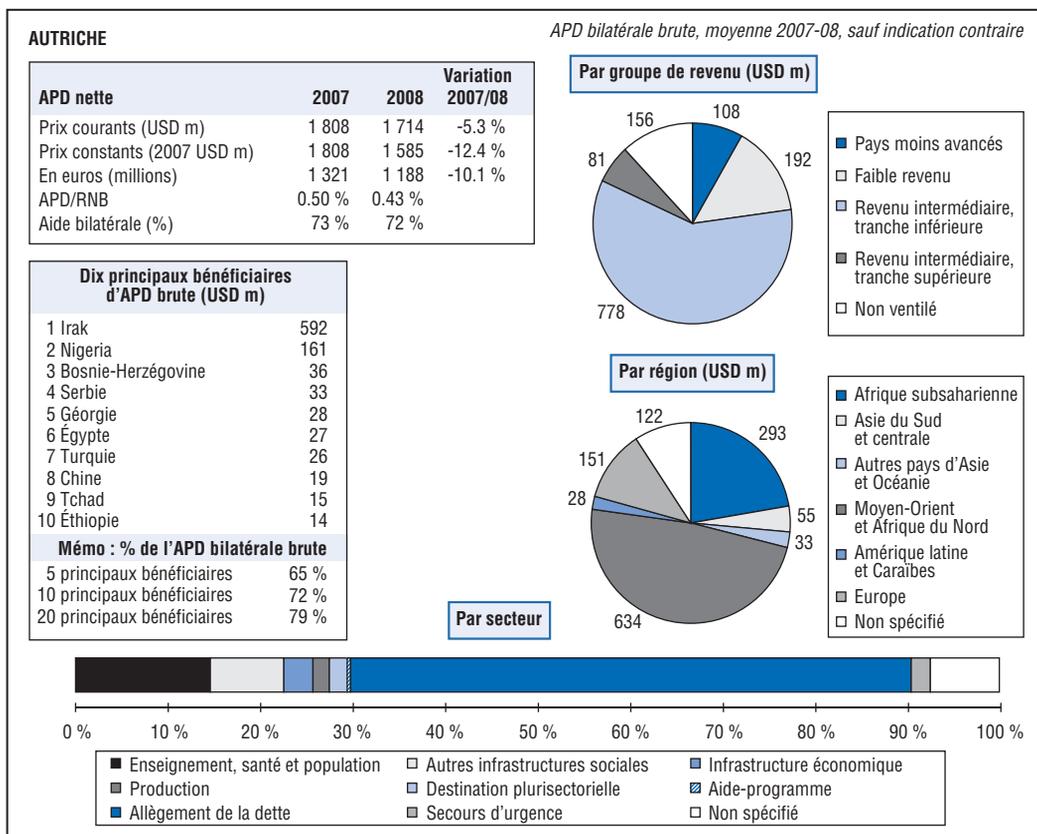
### Réformes à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

Au vu du Programme d'action d'Accra et de l'examen par les pairs réalisé en 2009 par le CAD (encadré 8.2), l'Autriche devra choisir avec soin les priorités de son Plan d'action pour l'efficacité de l'aide à l'horizon 2011 et au-delà. Ce dernier, encore à paraître, devrait viser à adapter les instruments d'aide aux capacités des pays partenaires, à assurer un meilleur usage des systèmes locaux et à encourager une multiplication des approches fondées sur la collaboration avec d'autres donateurs. Ainsi, l'Autriche ne se contente pas d'adhérer à la stratégie d'aide conjointe pour l'Ouganda ; elle a aussi réussi à utiliser davantage les systèmes de ce pays et contribué à leur renforcement. Le soutien budgétaire deviendra vraisemblablement le mode de financement privilégié par l'Autriche à terme, sous réserve que les conditions prévalant dans les pays partenaires le permettent. L'Autriche concentrera ses efforts sur les domaines où sa qualité de petit donneur lui procure un avantage comparatif. Elle promeut l'appropriation nationale, dont elle a fait un des principes directeurs de son aide programmable.

Une plus grande attention est prêtée aux résultats du développement et à la reddition de comptes sur les résultats. Les stratégies par pays et par région sont en cours d'adaptation pour tenir compte des retombées au niveau des pays et les mettre en évidence. L'Autriche apporte aussi sa participation, y compris financière, au processus international multipartite de promotion de l'efficacité du développement de la société civile, de manière à entretenir des liens plus étroits avec les organisations de la société civile.

### Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- Les contraintes financières resteront un défi majeur, le budget de l'aide ayant été « gelé » pour les années à venir. Cela entravera l'accroissement des financements pouvant être affectés à des programmes dans les pays partenaires, et aussi la délégation de compétences plus larges aux instances de terrain.
- Mobiliser un soutien accru du public sera indispensable pour que puisse être atteint l'objectif voulant que 0.7 % du RNB soit consacré à l'APD, ce qui implique de concentrer l'attention sur les résultats du développement et de mieux sensibiliser l'opinion.



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/800853134882>

### Encadré 8.2. Examen par le CAD de l'aide de l'Autriche, 29 avril 2009

#### Examineurs : Luxembourg et Norvège

En 2008, l'APD a représenté 0.42 % du RNB autrichien, chiffre qui classe ce pays au 11<sup>e</sup> rang parmi les membres du CAD. Le CAD a salué les efforts déployés par l'Autriche pour concentrer son action de coopération sur les populations les plus pauvres du monde. Cette dernière prévoit d'accroître considérablement ses concours pour l'action humanitaire, de même que ceux destinés aux pays partenaires qu'elle juge prioritaires et aux organismes des Nations Unies. A été créée une Agence autrichienne de développement (AAD), fruit d'une réforme organisationnelle entamée en 2004. Le cycle budgétaire couvre désormais une période de cinq ans, ce qui devrait favoriser une plus grande cohérence du système d'aide et une meilleure prévisibilité des apports d'aide. L'Autriche apporte aussi sa participation, y compris financière, au processus international multipartite de promotion de l'efficacité du développement de la société civile, de manière à entretenir des liens plus étroits avec les organisations de la société civile.

#### Problèmes relevés et recommandations

- Accroître le volume de l'APD sans recourir aux allègements de dette. Ces derniers ont représenté 50 % de l'APD autrichienne entre 2005 et 2007, et encore plus de 40 % en 2008, part supérieure à celle observée dans tous les autres pays du CAD. Ce type d'opérations étant amené à diminuer, l'Autriche doit accroître notablement son aide pour la porter à 0.7 % de son revenu national brut (RNB) pour 2015 comme le veut l'objectif auquel elle a souscrit dans le cadre de l'UE. En dépit de la crise financière, l'Autriche se doit d'atteindre l'objectif intermédiaire de 0.51 % qu'elle s'est fixé pour 2010. L'APD nette de l'Autriche a fléchi de 14 %, à 1.7 milliard USD, entre 2007 et 2008, en raison de la diminution des dons au titre de l'allègement de la dette.
- Élaborer un plan contenant des cibles annuelles propres à assurer la réalisation des engagements souscrits en matière d'aide. Cela est indispensable pour affermir la crédibilité des promesses faites par l'Autriche et améliorera la prévisibilité des apports d'aide, pour les pays partenaires et les autres partenaires pour le développement.
- Rehausser l'efficacité de l'aide en augmentant la part de cette aide qui peut être programmée au niveau des pays partenaires.
- Témoigner d'un plus grand attachement à la cohérence des politiques au service du développement. L'Autriche doit élaborer, en matière de développement, une politique à moyen terme, qui serait entérinée par le gouvernement et en vertu de laquelle tous les ministères s'engageraient à œuvrer à la lutte contre la pauvreté, à l'instauration de la paix et de la sécurité et à la protection de l'environnement. Il lui faut aussi établir un programme d'action clairement hiérarchisé assorti d'échéances spécifiques, préciser les obligations et responsabilités en matière de cohérence des politiques au service du développement et construira un dispositif d'analyse, de suivi et de notification qui intègre le point de vue et l'expérience des instances de terrain.
- L'Autriche ne doit pas compter sur les allègements de dette pour apporter une contribution significative à la concrétisation de ses engagements en matière d'APD. Il conviendrait de réduire la fragmentation de son APD dans son ensemble et aussi du programme d'aide géré par l'AAD. Les effectifs et les compétences techniques du ministère des Affaires étrangères (MAE) doivent être étoffés pour permettre à ce dernier de jouer le rôle de coordonnateur national de la politique de l'aide et du développement. Le MAE pourrait mettre à profit la communication préalable d'enveloppes d'aide par tous les ministères pour améliorer la cohérence de la stratégie en matière d'aide et accroître la transparence et la prévisibilité des apports totaux d'APD.
- Placer la gestion axée sur les résultats au centre de la planification, de la mise en œuvre, du déblocage des fonds, de la reddition de comptes, du suivi et de l'évaluation, ainsi que de la gestion des performances des agents. Pour les programmes-pays, devraient être établis des cadres de résultats spécifiques, alignés sur les objectifs des pays partenaires eux-mêmes.
- Porter plus d'attention à la sensibilisation de l'opinion publique et des sphères politiques aux défis liés au développement mondial.



Extrait de :  
**Development Co-operation Report 2010**

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/dcr-2010-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2010), « Autriche », dans *Development Co-operation Report 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2010-13-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).